

Pour rappel, le guide de l'inspection générale avec ses déclinaisons disciplinaires n'a aucune portée réglementaire : son contenu ne peut pas être imposé aux collègues et il doit être considéré comme une ressource disciplinaire parmi d'autres. Les seuls textes réglementaires (décret, arrêté et dans une moindre mesure la note de service) ne comportent aucune mesure contraignante sur les modalités d'évaluation. Une grande vigilance s'impose donc au moment de la rédaction du PLE pour ne rien se laisser imposer. En complément de cette analyse disciplinaire, le SNES-FSU a publié un guide très complet qui vous permettra d'analyser toutes les informations pour agir collectivement : <https://www.snes.edu/article/controle-continu-projet-evaluation-guide-syndical/>

Le guide recommande, compte tenu du volume horaire de cet enseignement, et de ses spécificités, d'avoir UNE note par trimestre, et donc sur l'année trois notes pour trois types d'exercices différents "ce qui n'est bien sûr pas limitatif" (bien sûr, avec une demie-heure d'enseignement en classe entière par semaine...). Ces exercices correspondent à peu près à ce que les collègues ont l'habitude de faire en EMC. Mais pour certains d'entre eux l'idée d'une note chiffrée a toujours posé beaucoup de problèmes. Par exemple, il faudrait noter de manière chiffrée, lors d'un débat les capacités « s'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue »

Par ailleurs en EMC s'il est admis qu'on ne peut mettre qu'une note par trimestre à cause du volume horaire très faible, il va falloir faire quelque chose pour qu'on arrête de demander aux professeurs d'avoir une MOYENNE par trimestre.



Le SNES, pour agir ensemble